

Politique environnementale

10 piliers pour la chaîne alimentaire



Se nourrir est un besoin vital pour l'homme. Les acteurs de la chaîne alimentaire ont comme première tâche de mettre à la disposition de la population des produits alimentaires en suffisance, sains, de qualité et à un prix raisonnable. Ils respectent déjà des législations contraignantes ayant entre autres pour objectif de diminuer l'impact sur l'environnement. Mais chaque maillon de la chaîne continue à fournir des efforts supplémentaires pour évoluer vers une production et une consommation encore plus respectueuses de l'environnement des produits alimentaires (le cas échéant emballés), tout en préservant la compétitivité des entreprises et en tenant compte de la mission sociétale et économique de la chaîne alimentaire.

Dans ce cadre, tous les acteurs de la chaîne alimentaire souscrivent aux piliers suivants:

1. Diminution de l'impact environnemental

Les acteurs de la chaîne alimentaire s'efforcent de mettre en place des mesures afin de prévenir et limiter l'impact environnemental des produits alimentaires:

- mise en place de systèmes de management environnemental ou application des principes de bonnes pratiques agricoles;
- utilisation rationnelle des ressources, en particulier l'eau et l'énergie;
- amélioration continue au niveau des rejets des eaux usées, des émissions dans l'air et de la gestion des déchets;
- diminution de l'impact des transports entre autre via la promotion des produits régionaux;
- application de mesures de prévention au niveau de l'emballage et financement de la collecte en vue de la valorisation des déchets d'emballages;
- ...



2. Moins d'aliments non consommés

Les acteurs de la chaîne alimentaire appliquent des systèmes logistiques et des techniques afin de limiter la quantité d'aliments non consommés. Ils réalisent plus particulièrement des efforts afin de limiter les pertes au cours de la récolte, du stockage et de la transformation des produits de base. Ils prennent également des mesures pour améliorer les emballages (par exemple au niveau de leur contenance), la durée de vie des produits et son indication. Toutes ces actions ont pour but de limiter le gaspillage alimentaire. En cas d'excédents, ceux-ci sont de manière maximale:



- cédés préférentiellement aux associations caritatives;
- utilisés dans la filière de l'alimentation animale;
- compostés pour en faire un amendement de sol;
- utilisés comme source d'énergie renouvelable,

tout en assurant la sécurité des produits.



3. Globalité de la chaîne

L'ensemble de la chaîne alimentaire, y compris les matières premières et auxiliaires, est prise en compte afin de réaliser une réduction globale de l'impact environnemental. Les acteurs de la chaîne alimentaire s'engagent à prendre, là où c'est indiqué, des actions communes. La collaboration ayant pour but de limiter les charges administratives entre les différents maillons au minimum est encouragée.

4. Effectivité et efficacité

Les acteurs de la chaîne alimentaire s'engagent à évaluer les impacts environnementaux de leurs activités et de leurs produits. Les analyses pertinentes doivent permettre d'identifier les principaux facteurs influençant l'impact environnemental tout au long de la chaîne.

Le choix des mesures environnementales doit tenir compte tant de leur rendement économique que de leur rendement environnemental tout en n'entraînant pas de coût injustifié pour l'entreprise et pour la société dans son ensemble.



5. Innovation

Les acteurs de la chaîne alimentaire continueront à faire appel à l'expertise scientifique et technologique pour développer des techniques innovantes et des méthodes de travail alternatives permettant de diminuer l'impact environnemental de la chaîne alimentaire.

6. Information

Les acteurs de la chaîne alimentaire s'engagent à informer sur les aspects environnementaux liés aux produits alimentaires y compris les améliorations environnementales réalisées. La charge administrative qui résulte de l'échange des informations entre les différents maillons doit être limitée au maximum. L'information communiquée au consommateur doit être objective, correcte et compréhensible. Elle doit également constituer une véritable valeur ajoutée. Compte tenu de la complexité de l'information environnementale, des canaux d'information adaptés seront utilisés.



7. Dialogue et partenariat

Les acteurs de la chaîne alimentaire mettront leur expertise à disposition des autorités. Ils seront ouverts au dialogue avec toutes les parties prenantes.

Les acteurs de la chaîne alimentaire appellent à la mise en place d'un partenariat avec les autorités publiques lors du développement d'une politique favorisant les initiatives visant à diminuer l'impact environnemental des produits alimentaires.



8. Contexte européen et international

Les acteurs de la chaîne alimentaire demandent que chaque initiative prise par les autorités tienne compte du cadre européen et international de manière à préserver la compétitivité des entreprises. Ils demandent aux autorités d'encourager les initiatives volontaires des acteurs de la chaîne alimentaire en les reconnaissant et les soutenant.



9. Evaluation

Les acteurs de la chaîne alimentaire s'engagent à évaluer régulièrement les effets de leur politique environnementale ainsi que des mesures prises dans ce cadre. Si nécessaire, les actions entreprises sont modifiées afin de mieux répondre aux objectifs.



10. Tous les produits ont leur place

Les acteurs de la chaîne alimentaire mettent à la disposition des consommateurs des produits très variés et de qualité. Chaque produit alimentaire doit avoir sa place dans la mesure où chaque acteur de la chaîne alimentaire s'efforce de limiter l'impact des produits sur l'environnement.



Ed. Resp.: Chris Moris, FEVA, Avenue des Arts 43, 1040 Bruxelles  Cette brochure est imprimée sur papier recyclé.